

## PRÉSENTÉ

### Nos élus régionaux à genoux pour le développement de l'industrie porcine ?

Nos élus régionaux au service des citoyens pour le développement de l'industrie porcine au Bas du Fleuve ?

Ce ne sont surtout pas nos élus municipaux et préfets qui vont aider les comités de citoyens contre le crescendo de l'industrie porcine au Bas du Fleuve. Comme le disent si bien nos élus, ils sont à genoux devant les grandes corporations et coopératives de l'industrie porcine et leur utilisation de lisier liquide. Ils les attendent comme des sauveurs de l'économie rurale et les supplient de n'oublier aucun village, aucun canton déboisé pour épandre leur lisier et créer de l'emploi en région.

Il fut un temps où l'agriculteur élevait ses porcs sur la paille et dans les champs. Avec la demande croissante de la consommation, il a bien fallu les garder en dedans les verrats. Ils étaient trop nombreux à l'intérieur du bâtiment, mais au moins ils étaient élevés sur de la paille et du brin de scie. De permis de construction et d'agrandissement plus tard, nous sommes passés de la grande étable à la méga-porcherie. Avec une nutrition au maïs génétiquement modifié pour l'hygiène. Ce menu empêche le cochon de déféquer solide et d'avoir 95 % de lisier liquide pour remplir de gigantesques réservoirs à lisier liquide. Sans oublier que la méthode du lisier liquide est l'une des plus délinquantes en matière de respect de l'environnement au Québec.

La monoculture du maïs OGM, la hausse des pesticides à l'hectare et les surplus de phosphore et de nitrates de la plupart des villages du Bas du Fleuve en témoignent.

L'épandage féroce et agressif grâce à une immunité est une honte. Cela démontre bien qu'on a affaire à un cartel des barons du cochon qui n'a aucun respect pour l'environnement, les citoyens et le tourisme régional du Bas du fleuve.

Les lois 23 et 184 leur permettent tout, personne ne peut les empêcher d'épandre du purin en zone rurale habitée.

D'agriculteurs, ils sont passés à pollueurs atmosphériques et ont réussi à faire de leur industrie un environnement nauséabond et à se mettre à dos la majorité des citoyens pour ne pas avoir à changer leurs méthodes. Ils ont la conscience en paix et ne

prennent aucune mesure envers l'environnement sans obligation par des lois et règlements. N'est-ce pas là le reflet d'un établissement rebelle enfanté par l'UPA. On nous parle des lois du marché, de la ZLÉA et de toute la mondialisation qui va nous rattraper mais les lois de la nature...Malgré les manifestations et le désaccord des citoyens, on continue à tuer notre environnement local, rural, régional et mondial...

Des entreprises agricoles enregistrées, VRAIMENT !

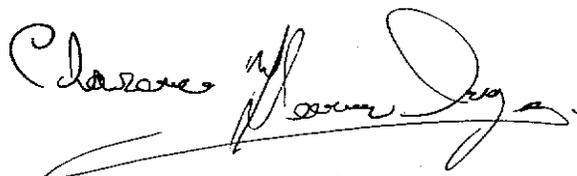
Pourtant, on parle toujours d'une industrie du porc, au tarif domestique d'Hydro-Québec fait par des corporations et des coopératives provinciales.

Quelle entente a signé le gouvernement, la régie du bâtiment et la commission de construction du Québec avec le syndicat de l'UPA pour ne pas être assujettie à la commission de la construction du Québec en ce qui concerne la construction des industries porcines ?

Quand le petit épicier de village, le commerçant, le quincaillier qui sont eux, pour la plupart enregistrés, ou pour le simple citoyen qui se fait construire une maison, ils sont obligés de se conformer aux lois de la commission de la construction du Québec.

Il est grand temps de réglementer la construction des porcheries et d'avoir une main-d'œuvre qualifiée et syndiquée pour effectuer les travaux. Ces porcheries ne doivent plus être hors construction et faucher des vies de jeunes travailleurs. On a une main-d'œuvre qualifiée et formée dans les centres de formation professionnelle. Il est grand temps que le CCQ définisse des normes de qualifications pour la construction des infrastructures qui ne doivent plus être du ressort de l'agriculteur ou de sa parenté.

Citoyen Clarence Ylveena Gagnon  
résidant de St-Guy, Comté de Rimouski



20. FEVRIER 2003